
PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale du mercredi 16 février 2011 à 09h00, à La salle communale de La Sagne

Le Président	M. Jean-Marc Fallet
Participants	90 membres selon liste
Invités	MM. Jacques Demierre (IP-Suisse), Marc Frutschi (CNAV), Pierre-François Gobat (SCAV), Boris Keller (PI3Lacs), Brieuc Lachat (AJAPI), Laurent Lavanchy (SAGR), Peter Thomet (HESA) et F. Wuergler (SAGR).
Excusés	17 invités et 25 membres selon liste
Le gérant	M. P. Vaudroz (procès-verbal)

Ordre du jour

1. Salutations
 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 février 2010
 3. Rapport du président
 4. Rapport du gérant
 5. Finances:
 - 5.1. Présentation des comptes 2010
 - 5.2. Rapport des vérificateurs
 - 5.3. Acceptation des comptes 2010
 - 5.4. Présentation et vote du budget 2011
 6. Élections et nominations:
 - 6.1. Élection d'un membre du Comité (District de Boudry)
 - 6.2. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
 7. Divers
 8. Conférence: "**Quantité ou Qualité: Quelle stratégie pour la production laitière suisse?**" par **M. Dr Peter Thomet**, enseignant à l'**HESA** de Zollikofen
-

1. Salutations

Le président ouvre la séance en saluant et remerciant les invités et les membres présents et mentionnant les invités excusés.

Dans son introduction, le président fait le constat des changements du monde agricole. Aujourd'hui, on est loin des standards appris dans les écoles d'agriculture jusque dans les années quatre-vingts. Mais produire autrement ne signifie pas moins produire et les défis techniques sont toujours présents.

Si les consommateurs sont assez fidèles à la production indigène, la question du positionnement ultralibéral de l'OFAG est préoccupante et ses conséquences également, notamment en matière de production laitière.

Le président propose un changement à l'ordre du jour, soit au point 6.1. L'élection de **deux** membres du comité (districts de Boudry **ET** Neuchâtel).

L'ordre du jour est adopté avec les modifications proposées.

Deux scrutateurs sont nommés: MM. Simon Escher et Michel Barben.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 février 2010

M. Georges-Ulysse Huguenin remarque que si la convocation a été faite dans les temps, le PV n'était pas joint au courrier, ainsi que les comptes et la répartition du bénéfice. NB: le PV était disponible sur internet et distribué à l'entrée, avec les comptes. Ni les statuts de l'ANAPI, ni le Code civil ne prévoit la distribution des comptes et la répartition des bénéfices avant l'AG.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du président

Le Président mentionne les trois réunions du comité. Des problématiques diverses telles que l'interdiction des barbelés pour les chevaux, la pullulation des corneilles et des sangliers ont notamment nourris les débats.

Il remercie les contrôleurs d'avoir effectué les contrôles dans les délais désirés et les félicite pour leur travail. Il précise que du côté des préposés la vitesse de croisière n'est pas encore atteinte. Il souligne la nouvelle méthodologie des contrôles mise en place et celle-ci doit encore être mise en pratique par les nouveaux préposés de manière pragmatique et efficace.

Certains agriculteurs sont septiques quant au respect des PER dans certaines exploitations intensives, mais le système, grâce notamment aux importations de fourrages et aux exportations d'engrais de ferme, offre une certaine souplesse. Il conclut en remerciant l'équipe administrative (secrétaires et gérant) pour le travail accompli.

4. Rapport du gérant

Le gérant évoque l'année 2010 écoulée. Il signale la démission de deux préposés MM. Valentin Robert de La Brévine et Charles-Henri Pochon du Locle. Pour les remplacer, l'ANAPI accueille M. Jacques-André Choffet (Le Locle). Il signale le changement de statut juridique de l'OIC pour 2011 et les conséquences pour l'accréditation et l'ANAPI. Il mentionne les lenteurs sur le dossier de l'accréditation du travail des préposés dues notamment au changement de personnel à l'OIC. Pour les nouveautés PER, il s'agit principalement de l'introduction des nouvelles normes de fumure dans le Suisse-Bilanz et ses conséquences.

Concernant les statistiques de contrôles et les cas de non-conformité, le gérant présente le tableau suivant:

Statistiques de contrôles	2009	2010
Nbr exploitations inscrites PER	775 (98%)	755 (98%)
Nbr contrôles PER sur le terrain	204 (26%)	231 (31%)
Exploitations en CC	29 (14%)	47 (20%)
Sanctions financières	10	7
Nbr contrôles OPPr	196	216
Nbr contrôles "données de structures" (PER + Bio)	/	256
Nbr exploitations inscrites SST/SRPA	654 (96%)	639 (98%)
Nbr de catégories inscrites	3694 (128%)	3703 (100%)
Nbr expl. SST/SRPA contrôlées	224 (34%)	184 (29%)
Exploitations en CC	30 (14%)	22 (12%)
Sanctions financières	27	20
Nbr de contrôles OPAn	91	159
IP-Suisse céréales	37	17
IP-Suisse viande	56	112
IP-Suisse exigences de base	57	53
Suisse-Garantie	48	37
AQ-Viande suisse	64	46
SwissGap	5	2

Il conclut en remerciant les contrôleurs et les préposés et en les félicitant de s'acquitter de leur difficile tâche. Il remercie également vivement les différents Services de l'État de Neuchâtel (SAGR, SCAV, SENE) pour leur précieuse collaboration et leur soutien financier.

5. Finances

5.1. Présentation des comptes 2010

Le gérant présente les comptes 2010. Ceux-ci se bouclent avec un solde positif de Fr. 2'583.51. Le gérant précise que le comité a décidé d'attribuer Fr. 10'000.- à des fonds de réserve, soit Fr. 3'000.- pour le fonds "Communication" et Frs 7'000.- pour le fonds "Informatique".

Le bilan au 31.12.2010 montre une fortune s'élevant à Fr. 1 18'634.99 et des fonds de réserve de plus de Fr. 76'000.-.

5.2. Rapport des vérificateurs

C'est M. Dominique Mosset de La Chaux-de-Fonds (vérificateur) qui lit le rapport. Celui-ci relève que les comptes 2010 ont été vérifiés le 27 janvier 2011 en présence du gérant et de la comptable. Il précise que les comptes ont été bien tenus et propose à l'assemblée qu'ils soient acceptés tels que présentés.

M. Georges-Ulysse Huguenin s'étonne que les comptes ne soient pas révisés par une fiduciaire tel que l'exige le Code des Obligations depuis le 1^{er} janvier 2011.

Renseignement pris, la réponse se trouve dans le Code Civil, à l'alinéa 1 de l'article 69b50:

"L'association doit soumettre sa comptabilité au contrôle ordinaire d'un organe de révision si, au cours de deux exercices successifs, deux des valeurs suivantes sont dépassées:

- 1. total du bilan: 10 millions de francs;*
- 2. chiffre d'affaires: 20 millions de francs;*
- 3. effectif: 50 emplois à plein temps en moyenne annuelle."*

L'ANAPI n'atteignant les minimums requis, la révision ne s'avère pas obligatoire. Le comité a d'ailleurs prévu de faire réviser les comptes régulièrement, mais pas à une fréquence annuelle (les comptes 2009 ont été révisés).

5.3. Acceptation des comptes 2010

Les comptes 2010 sont acceptés à la majorité, seule une voix s'y oppose.

5.4. Présentation et vote du budget 2011

Le gérant présente le budget 2011. Celui-ci montre un bénéfice de Fr. 1'300.-.

Le budget 2011 tel que présenté est accepté à l'unanimité.

6. Élection et nomination

6.1. Élection de deux nouveaux membres du comité

Atteint par la limite maximale de douze ans de représentation fixée par les statuts, le délégué du district de Boudry (Dominique Mori, St-Aubin) est sortant. Quant au représentant du district de Neuchâtel (Olivier Oppliger, Lignièrès) il a récemment donné sa démission.

Pour les remplacer, le comité propose MM. Olivier Porret (Fresens) et Cédric Barben (Cornaux).

MM. Olivier Porret et Cédric Barben sont élus par acclamation.

6.2. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant

M. René Porret est sortant et M. Frédéric Humbert-Droz, vérificateur-suppléant, devient titulaire. Un nouveau vérificateur-suppléant doit être nommé. Celui-ci doit provenir du district du Val-de-Travers, afin de respecter le tournus des districts. L'assemblée propose la personne de M. Claude-Alain Dreyer de Boveresse. Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Dreyer est élu comme vérificateur-suppléant.

La commission de vérification 2011 est constituée des personnes suivantes:

MM. Christian Debély, Dominique Mosset et Frédéric Humbert-Droz, vérificateurs et MM. Jean-Michel Jeannot et Claude-Alain Dreyer, vérificateurs-suppléants.

7. Divers

- Les démissionnaires (membres du comité et préposés) sont remerciés chaleureusement pour leur engagement et un petit présent leur est distribué;
- M. Laurent Lavanchy, Chef du Service de l'Agriculture remercie l'ANAPI pour son invitation et pour son travail de qualité et sa bonne collaboration. Il sait que la coordination des contrôles est tâche ardue et que les conditions fixées dans l'OCI sont pratiquement impossible à respecter (un contrôle/an/exploitation), mais c'est le prix à payer pour effectuer des contrôles sérieux et crédibles. Il demande aux agriculteurs de respecter les contrôleurs (étatiques ou paraétatiques), leur travail et leur personne. Il dit ne pas admettre les menaces faites à leur encontre: civilité et diplomatie doivent être garanties de part et d'autre.
Il précise également que les réductions de paiements directs sont calculées à l'aide d'une directive fédérale et qu'il s'agit nullement d'amende, mais simplement de ne pas verser l'argent destiné à indemniser des prestations qui ne sont pas remplies;
- M. Pierre-François Gobat, Chef du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires remerciement l'ANAPI pour l'excellente collaboration. Cette manière de fonctionner permet une meilleure collaboration des contrôles et elle est financièrement plus avantageuse pour l'État de Neuchâtel. Il fait le point sur la campagne d'éradication de la BVD: il remercie les agriculteurs pour leur bonne et

précieuse collaboration. Il appelle toutefois les éleveurs à rester vigilants et à bien suivre les instructions jusqu'à la disparition totale de la maladie.

A la question de M. G-U. Huguenin qui ne comprend pas l'inégalité de traitement entre les grands distributeurs qui peuvent vendre de la viande d'Amérique du Sud portant la mention: "pouvant contenir des traces d'antibiotiques et d'hormones de croissance", ainsi que la récente amende de Frs 20'000.- infligée à un éleveur pour de la viande contenant des antibiotiques, M. le Vétérinaire cantonal répond que la Suisse se doit de respecter le droit international, soit que ces importations sont possibles et que des traces de telles substances dans la viande sont admises;

- M. Marc Frutschi, Président de la CNAV, fait part de la pression des contrôles fréquents ressentie par les praticiens. Un récent forum a récemment eu lieu à ce sujet. Finalement, la collaboration avec les instances cantonales est très souvent positive, mais certaines manières sont discutables. En résumé, la défense professionnelle ne refuse pas le principe des contrôles, mais elle désire que ceux-ci soient mieux ciblés sur les cas à problèmes.
A l'intervention de M. G-U. Huguenin sur les dégâts de sangliers, il répond que l'État versera les indemnités 2010 comme budgétées, mais que rien n'est encore décidé pour 2011.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la partie statutaire et donne la parole à l'orateur.

8. Conférence

M. le Dr Peter Thomet (HESA Zollikofen) apporte quelques réflexions sur la situation de la production laitière en Suisse. Force est de constater que la Suisse se distingue des pays européens par la forte part en herbe dans la ration des VL, au détriment du maïs et des concentrés. Cette manière naturelle de produire du lait est aussi plus écologique et rentre dans les réflexions de développement durable. Loin d'être un inconvénient, c'est un atout qui permettrait à la production laitière suisse de se positionner clairement face aux consommateurs. La notion de "lait vert" est invoquée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 12 h 15.

Les débats sont suivis d'un apéritif et d'une fondue offerte par l'ANAPI.

Cernier, le 27 avril 2011

Le gérant : Patrick Vaudroz